



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

# Fondation Université Lumière Lyon 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024  
Fondation Université Lumière Lyon 2  
18 quai Claude Bernard - 69365 Lyon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

## Fondation Université Lumière Lyon 2

18 quai Claude Bernard - 69365 Lyon

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon II,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon II, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de l'Université Lumière Lyon 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 mars 2025

KPMG SA

Philippe Gatta

Associé

**BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024**

Actif	Exercice 2024		
	Brut	Amortissements et dépréciations ( à déduire)	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	-	-	-
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>			
Immobilisations financières	-	-	-
Participations et Créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres			
<b>Total I</b>	-	-	-
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks et en-cours			
Créances	<b>124,000.00</b>	-	<b>124,000.00</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés			
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>			
Autres	124,000.00		124,000.00
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	50,000.00		50,000.00
Charges constatées d'avance			
<b>Total II</b>	<b>174,000.00</b>	-	<b>174,000.00</b>
Frais d'émission des emprunts (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Ecarts de conversion Actif (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>174,000.00</b>	-	<b>174,000.00</b>

**BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2024</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	
Fonds propres sans droit de reprise	-
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Fonds propres avec droit de reprise	-
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Ecarts de réévaluation	
Réserves	-
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité	
Autres	
Report à nouveau	
Excédent ou déficit de l'exercice	
Situation nette (sous total)	-
Fonds propres consommables	159,148.13
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>Total I</b>	<b>159,148.13</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Fonds dédiés	
<b>Total II</b>	-
<b>PROVISIONS</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>Total III</b>	-
<b>DETTES</b>	
Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14,851.87
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
<b>Total IV</b>	<b>14,851.87</b>
Ecarts de conversion Passif (V)	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>174,000.00</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>Exercice 2024</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		-
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
<i>dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		<b>14,851.87</b>
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable</i>		14,851.87
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		-
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits</i>		
<b>Total I</b>		<b>14,851.87</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation de stock</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>		14,851.87
<i>Aides financières</i>		
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		
<i>Salaires et traitements</i>		
<i>Charges sociales</i>		
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>		
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
<i>Autres charges</i>		
<b>Total II</b>		<b>14,851.87</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		-
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>		
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<b>Total III</b>		-
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<b>Total IV</b>		-
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		-
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>		-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
<b>Total V</b>		-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<b>Total VI</b>		-
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		-
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>14,851.87</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>14,851.87</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		-



**Annexe aux comptes annuels**

**Fondation universitaire**

**Comptes clos au 31 décembre 2024**

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice 2024 et écritures de régularisation

Le principe de création d'une fondation universitaire a fait l'objet d'un vote par le conseil d'administration le 26 janvier 2024 et les statuts de la fondation ont été adoptés le 27 septembre 2024.

Les membres fondateurs sont les suivants :

- L'union régionale des SCOPS et SCIC (don de 32 000 euros)
- La Caisse d'épargne (don de 60 000 euros)
- La fondation MACIF (don de 32 000 euros)
- L'université Lyon 2 (don de 50 000 euros)

Le premier conseil de gestion s'est déroulé le 22 novembre 2024 et a permis d'élire les membres du bureau, de voter le budget initial 2024 mais aussi le budget initial 2025. Ce début d'existence juridique et financière très tardive de la fondation permet d'expliquer que les mouvements ont été quasiment nuls pour l'exercice 2024.

L'article R. 719-202 du code de l'éducation précise que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20% du total de la dotation. Il est par ailleurs précisé que la fraction consommable de l'apport des personnes publiques ne peut excéder 50%.

	Apport total	Part consommable annuelle
<b>Union régionale des SCOPS et SCIC</b>	32 000	6 400
<b>Caisse d'épargne</b>	60 000	12 000
<b>Fondation MACIF</b>	32 000	6 400
<b>Université Lyon 2</b>	50 000	25 000
<b>Total</b>	<b>174 000</b>	<b>49 800</b>

## 2. Principes, règles et méthodes

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan arrêté au 31/12/2024 et au compte de résultat de l'exercice.

Le total du bilan s'élève à 174 000 euros. Le compte de résultat présente un solde nul du fait du prélèvement sur la dotation consommable de 14 851,87 euros.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les données sont présentées en euros.

### Règles générales

La fondation universitaire possède l'autonomie financière, sans avoir la personnalité morale et est rattachée à l'université. La fondation universitaire établit des comptes financiers individuels qui ne sont pas agrégés avec les comptes de l'université.

Les données financières sont présentées :

- en utilisant les comptes du règlement ANC 2018-06, intégrés dans l'instruction comptable commune.
- les maquettes spécifiques (bilan et compte de résultat) établies à partir des comptes spécifiques aux fondations universitaires

### Méthodes comptables générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Correction d'erreur

Néant

## **3. Notes relatives aux postes du bilan**

### **a) L'actif**

Aucune dépréciation, aucune immobilisation, aucun amortissement n'ont été comptabilisés en 2024.

Composition des fonds propres : les fonds propres sont constitués de la dotation initiale versée par les fondateurs et des versements à venir.

Les dotations des membres fondateurs sont enregistrées en dotations consommables, susceptibles d'être utilisées par la fondation, en application des statuts de la fondation. Le montant de la dotation à l'origine de la fondation s'élevait à 174 000 euros.

Au 31 décembre 2024, le solde net des dotations s'élève à 159 148,13 euros en raison de l'utilisation de la dotation consommable pour 14 851,87 euros afin d'équilibrer le résultat.

Les créances constatées représentent 124 000 euros et sont les suivantes :

Tableau des créances		
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif Echéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
- Créances rattachées à des participations	0.00	0.00
- Prêts	0.00	0.00
- Autres créances immobilisées	0.00	0.00
		0.00
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>124,000.00</b>	<b>124,000.00</b>
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	0.00	0.00
- Créances clients et comptes rattachés	0.00	0.00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00
- Créances sur les autres débiteurs	124,000.00	124,000.00
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>124,000.00</b>	<b>124,000.00</b>

Elles correspondent aux apports initiaux des 3 membres fondateurs hors université Lyon 2. Des conventions avec chacun de ces organismes ont été rédigées et soumises au vote du conseil d'administration le 14 février 2025 afin de garantir le versement des fonds.

## b) Le passif

Aucun financement n'a été reçu et aucune provision n'a été constatée.

S'agissant des dettes, elles sont de 14 851,87 euros et correspondent aux dépenses effectuées qui n'ont pas pu être soldées avant la fin de l'exercice :

Tableau des dettes	
Rubriques et postes	Montants
<b>Dettes financières</b>	<b>0.00</b>
- Emprunts obligataires	0.00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00
- Dettes financières et autres emprunts	0.00
<b>Dettes non financières</b>	<b>14,851.87</b>
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14,851.87
- Dettes fiscales et sociales	0.00
- Avances et acomptes reçus	0.00
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00
- Autres dettes non financières	0.00
- Produits constatés d'avance	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>14,851.87</b>

Elles correspondent aux dépenses suivantes :

- 8 118,28 euros au titre de la refacturation de la masse salariale
- 211 euros pour la refacturation d'un repas
- 6 522,59 euros pour la refacturation du fournisseur SOPRA s'agissant de la configuration du système d'information financière SIFAC pour qu'il puisse traduire les écritures financières de la fondation.

#### **4. Notes relatives aux postes du compte de résultat**

##### **a) Produits de fonctionnement**

Aucun produit n'a été constaté en 2024 en dehors de la part de la dotation consommable utilisée pour permettre d'équilibrer le compte de résultat à hauteur de son déficit (soit 14 851,87 euros).

##### **b) Charges de fonctionnement et de personnel**

Les charges de fonctionnement sont de 14 851,87 euros et ont été présentées dans l'état relatif aux dettes de la fondation universitaire.

#### **5. Autres informations**

##### **a) Evènements postérieurs à la clôture**

Sans objet

##### **b) Engagements hors bilan**

Néant